Tribunal canadien du commerce extérieur
Canadian International Trade Tribunal

TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Marchés publics

DÉCISION

Dossier PR-2024-086

Customer Service Professionals Network Inc.

Décision prise le mardi 8 avril 2025

Décision rendue le vendredi 11 avril 2025

EU ÉGARD À une plainte déposée aux termes du paragraphe 30.11(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*.

PAR

CUSTOMER SERVICE PROFESSIONALS NETWORK INC.

CONTRE

LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

DÉCISION

Customer Service Professionals Network Inc. a déposé une plainte concernant un appel d'offres du ministère de l'Emploi et du Développement social (EDSC) pour des services de facilitation pour la prestation de plusieurs formations virtuelles aux employés du centre d'appels d'EDSC.

Le Tribunal canadien du commerce extérieur a décidé de ne pas enquêter sur la plainte aux termes du paragraphe 30.13(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*.

Le Tribunal est d'avis que les renseignements fournis dans la plainte ne démontrent pas, dans une mesure raisonnable, que la procédure du marché public n'a pas été suivie conformément aux accords commerciaux applicables aux termes de l'alinéa 7(1)c) du *Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics*.

Susana May Yon Lee

Susana May Yon Lee
Membre présidant

L'exposé des motifs suivra à une date ultérieure.